

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
En No. 20 »
Les abonnements commencent à toutes les époques.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

Table of train schedules (CHEMIN DE FER) with columns for destinations (LIÈGE, BRUXELLES, GAND, OSTENDE), departure times (Matin, Relevée), and prices for various classes of travel.

ANGLETERRE. — Londres, 27 décembre.

S. E. le baron de Bulow a quitté Londres hier, pour passer quelques jours à Brighton. Plusieurs personnages diplomatiques, attachés à la conférence, ont l'intention de prendre des semblables congés pendant l'interregne du tribunal hollandais.

FRANCE. — Paris, le 29 décembre.

M. Dupin est reçu presque tous les soirs par le Roi, avec lequel il reste plusieurs heures en conférence. M. de Caperon, officier de génie attaché au ministère de la guerre, est parti hier avec des dépêches pour Bruxelles. La commission de l'adresse de la chambre des députés doit se réunir lundi pour entendre les explications de M. Molé qui a promis de se rendre à l'invitation de la commission.

Feuilleton.

LES PRÉTENDUES IMPOSSIBILITÉS.

Déclaration de guerre, 20 avril 1792. — Début de la campagne: affaire de Quiévrain, 20 avril 1792. — Invasion du territoire français, 12 août 1792. — Combat de Valmy, 20 septembre 1792. — Succès de septembre à octobre 1792. — A six cents francs les canons prussiens, 22 septembre 1792. — Conquête de la Hollande, janvier 1795. — Siège et prise de Luxembourg, 7 juin 1795.

— On lit dans l'Ami de la Religion :

M. Merlin est mort chrétiennement. Depuis quelques semaines, il avait vu plusieurs fois un ecclésiastique de Saint-Valère, sa paroisse. Les sentiments de foi qu'il a exprimé à l'égard de sa famille et d'une sœur de Bon-Secours qui l'a gardé pendant sa dernière maladie, donne l'espoir que Dieu l'aura reçu dans sa miséricorde.

La discussion a continué hier à la chambre des pairs sur le paragraphe relatif à la Belgique. Le cabinet a été tour à tour, et à plusieurs reprises, attaqué par M. Villemain, M. de Montalembert, M. Pelet de La Lozère, M. Dubouché; il a été attaqué sur l'affaire suisse, sur l'affaire belge, sur l'affaire d'Ancone.

M. de Montalembert a demandé si la question territoriale était décidée; M. le ministre a répondu que la négociation n'est point terminée.

Le paragraphe de l'adresse relatif à la Belgique a été adopté, tel qu'il avait été présenté, c'est-à-dire avec le mot indépendance au lieu d'intégrité. Le projet d'adresse a été adopté dans la même séance, tel que nous l'avons publié.

Dites à notre gouvernement, dites à notre politique: Vous avez laissé s'engager ce roi, vous avez laissé ce patriotisme qui espérait en vous, se manifester avec tant d'ardeur et d'empire; vous avez laissé cet enthousiasme se former dans toute la Belgique.

Enfin, si vous devez trouver un obstacle invincible, n'avez-vous pas encore la puissance de la tenacité qui refuse, de la tenacité qui ajourne, qui raisonne, qui expose de quelle conflagration l'Europe pourrait être menacée? Et quand le roi de Hollande a eu sept ans pour se raviser, pour se déterminer, pourquoi la Belgique n'aurait-elle que quelques jours? Pourquoi ne lui donner que jusqu'au 10 février? Pourquoi au 15 février Venloo devra-t-il être occupé? Pourquoi à cette époque les Belges seraient-ils condamnés à un héroïsme peut-être imprudent, ou à une soumission?

C'est à partir de cet insolent défi que la France se montre dans sa grandeur et sa force; en quelques jours le cri de guerre poussé d'une frontière à l'autre, fit sortir des soldats en quelque sorte de dessous terre. Les riches lèvent, arment, équipent et entretiennent à leurs frais des fantassins et des cavaliers; d'autres moins heureux se réunissent, se cotisent pour faire une offrande semblable à la patrie; le moindre village fait partir un homme; nul ne veut se soustraire aux sacrifices qu'exigent les circonstances; une multitude prodigieuse de jeunes Français! des pères de famille même veulent aux armes, Paris seul fournit plus de cinquante bataillons.

terpellation. M. le ministre a répondu qu'il regretait de ne pouvoir donner des explications complètes sur la marche des négociations, que du reste le gouvernement n'avait perdu de vue aucun des intérêts du pays. Que quant à l'assertion de M. le comte Molé, elle était exacte, mais en ce sens seulement que ce ministre sans doute n'avait voulu parler que des négociations officielles.

Le sénat a ensuite entendu un rapport et nommé une commission pour l'examen de la loi des céréales, et a remis sa séance à demain à 11 heures.

Bruxelles, le 29 décembre. — Société des Fonds Publics. (2 heures.) La réunion était nombreuse et animée, mais au moment de faire la cote l'estafette de Paris n'était pas encore arrivée. Voici comment ont été cotés les fonds qui y ont été traités: Fonds de l'état: 5 p. c. 97 1/2 A., 4 p. c. 89 A., 5 p. c. 66 3/4 cours. Société Générale titres en nom fl. 700 P., certificats au porteur émission de Paris 1670 A.; Société de Mutualité 107 1/8 A.; Ardoin 16 1/8 A.

Paris étant arrivée à 2 1/2 heures avec 3/8 de hausse sur la dette d'Espagne, cette valeur a été recherchée ici à 16 1/4 sans vendeurs. A cause du brouillard il n'y a point de communications avec Anvers.

LIÈGE, LE 31 DÉCEMBRE.

AVIS.

La réduction du timbre avait fait espérer, un instant, aux journaux de grand format, que la loi nouvelle leur permettrait de faire leur souscription d'une diminution notable sur le prix de l'abonnement. Mais leur espoir a été déçu. La réduction est telle que la Politique, qui est également un journal de grand format, ne pourrait diminuer son prix que de très-peu de chose, surtout après la nouvelle imposition des centimes additionnels qui vient d'être décrétée, et en présence de l'obligation où nous sommes de payer le timbre actuel jusqu'à la promulgation de la loi nouvelle qui peut se faire attendre encore long-temps. Toutefois, voulant faire tourner au profit de nos abonnés le dégrèvement obtenu, quelque insignifiant qu'il soit, nous sommes décidés à agrandir jusqu'à 52 décimètres notre format, qui n'est actuellement que de 30. Le Politique aura donc la dimension des plus grands journaux du pays. Déjà toutes nos mesures sont prises pour réaliser cette amélioration qui s'effectuera aussitôt que le Moniteur aura publié la loi sur le timbre.

Les journaux orangistes font un reproche au gouvernement d'avoir présenté aux chambres un projet de loi tendant à obtenir une avance de quatre millions qui permit à la Banque de Belgique de reprendre ses paiements et de continuer le cours de ses opérations. Nous concevons qu'il leur eût été plus agréable de voir se prolonger et s'aggraver la crise actuelle. Peut-être s'étaient-ils promis de l'exploiter dans l'intérêt de leurs passions politiques. Peut-être avaient-ils fondé leurs dernières espérances de restauration sur le bouleversement d'un grand nombre de fortunes. Mais le gouvernement pouvait-il, en conscience, favoriser leur cause, et fournir à ses ennemis des armes pour le triomphe d'un principe qui devait amener sa ruine? Non. La générosité ne doit pas aller jusqu'au suicide. Le gouvernement, en venant au secours de la Banque, a rempli un devoir. S'il ne l'avait pas fait, on lui aurait imputé à crime son inaction, et les journaux orangistes eux-mêmes n'auraient pas manqué de s'élever contre son indifférence pour le sort des classes ouvrières. Dieu sait même quels beaux parallèles ils auraient établis entre le gouvernement actuel et le gouvernement déchu dont ils ont tant de fois vanté la sollicitude pour les intérêts des travailleurs! Aujourd'hui ils regrettent amèrement que l'avance réclamée en faveur de la Banque soit prélevée sur l'argent des contribuables, et ils n'hésitent pas à qualifier de fausse une mesure dont l'adoption doit avoir les plus heureux résultats. Ils ont donc oublié que le roi Guillaume prélevait annuellement, sur la bourse des contribuables, un million de florins, et qu'il en disposait à son gré, pour soutenir les établissements qui periclitaient! Ils ont donc oublié qu'ils ont toujours prodigué les éloges les plus vifs, les plus tendres caresses au million Merlin, et qu'ils sont livrés à des attaques furibondes tant contre ceux qui ont osé mettre en doute les vertus de cette pacotille, que contre ceux qui se sont permis de rayer du budget l'allocation de ce bienheureux million! Voilà bien l'inconséquence des hommes de parti! Ce qu'ils auraient trouvé admirable sous le roi Guillaume, ce qu'ils auraient provoqué et réclamé eux-mêmes alors, ils le trouvent détestable aujourd'hui, et se font un devoir de le combattre et de le repousser!

Il est arrivé très-souvent qu'après avoir accordé à une société anonyme le droit de se constituer et d'émettre des billets, le gouvernement s'est retiré à l'écart et a perdu de vue l'obligation qui lui était imposée de surveiller de près les opérations de cette société. Les autorisations même n'ont pas toujours été accordées avec discernement. On a admis avec trop de facilité les évaluations des apports en immeubles et l'on s'est contenté de l'existence d'un capital en numéraire qui quelquefois n'était pas suffisant. Cette première faute a été aggravée par une autre. Le gouvernement s'est borné à exiger qu'on lui rendît, tous les trois mois, ou tous les ans, compte de l'état de la société; tandis qu'il aurait dû déléguer auprès de chacune d'elles des commissaires spéciaux chargés de faire respecter les statuts et de signaler les infractions. Ces commissaires auraient eu également pour mission d'appeler l'attention du gouvernement sur le genre de spéculations auxquelles se seraient livrées ces sociétés, sur l'étendue de leur crédit, la confiance qu'elles inspiraient, la bonté de leurs produits, le ralentissement ou l'augmentation de leurs commandes. Mais il fallait avant tout et surtout leur imposer le devoir de veiller à l'intégrité du capital social, et ne point permettre que, sous le nom de dividende et pour faire hausser les actions d'un établissement, on distribuât aux intéressés une partie du capital même, spéculation à laquelle l'agiotage a eu recours plus d'une fois. C'est à ces conditions seulement, et pour autant qu'elles soient strictement remplies, que l'existence des sociétés anonymes n'offre point de dangers. La catastrophe qui vient d'ébranler l'industrie et de porter une atteinte si grave au crédit public et privé démontre plus que jamais la nécessité d'une surveillance active et sévère. C'est un enseignement terrible qui, nous l'espérons, portera ses fruits; il serait trop douloureux de penser que la Belgique put être arrêtée dans la voie de prospérité où elle

est entrée, par le despotisme de quelques grandes sociétés qui, par imprudence ou par calcul, pourraient, dans des circonstances données, compromettre à leur gré l'existence d'un grand nombre de forêts et même le crédit de l'Etat.

Un nouveau malheur, occasionné par la négligence, a eu lieu samedi dernier, entre midi et demi et une heure de relevée. Dans la chambre d'une petite maison, rue Frère Michel, une mère avait abandonné, pendant quelques instants, trois jeunes enfants dont l'aîné était une jeune fille âgée de 6 ans; quand elle y retourna, elle trouva cette dernière étendue sur une chaise, ses vêtements entièrement enflammés et expirante: la malheureuse enfant avait sans doute été jouer près du foyer qui a mis le feu à sa robe. Son cadavre portait les traces de brûlures profondes comprenant toute l'étendue des cuisses, du ventre, de la poitrine et de la tête. La police s'est transportée sur les lieux pour constater toutes les circonstances de ce déplorable événement.

Nous apprenons, qu'outre la concession accordée au sieur Ghysseinek pour l'établissement de 16 voitures de place, la régence vient d'accorder à d'autres louageurs, l'autorisation nécessaire pour en établir encore 20 autres, dont les emplacements sont indiqués comme suit:

- Place du Spectacle, vis-à-vis le Café Littéraire 2.
- Idem, vis-à-vis le perystile de la salle 2.
- Place St-Lambert 5.
- Place St-Paul 2.
- Place St-Jacques 2.
- Place de l'université 2.
- Près l'ancien Pont d'Avroy 1.
- Rue St-Severin, près la Halle aux Viandes 2.
- Rue Hors-Château près la Fontaine 1.
- À proximité de la place St-Barthélemi 1.
- Pont St-Julien 1.
- Place Gréry 1.

M. le comte Molé, tout ministre des affaires étrangères qu'il est, ne parait pas avoir fait une étude bien approfondie de la question belge. Dans son discours il confond les dates et les événements, avec une ignorance incroyable. Le passage suivant est littéralement extrait de ce discours, tel qu'il a été rapporté par le Journal des Débats:

« La Conférence, procédant comme arbitre, et ne pouvant faire un traité qui engageât la Hollande et la Belgique à la fois, puisque la Hollande se refusait à signer les 24 articles, la Belgique voulut être reconnue comme puissance indépendante par les puissances signataires du traité de Vienne, et demanda à la Conférence de faire un traité séparé et particulier avec elle.

« Le traité fait, vous connaissez les événements qui se succèdent. Vous connaissez la tentative à main armée de la Hollande pour ressaisir la Belgique, la manière dont elle fut repoussée, enfin, la prise de la citadelle d'Anvers par les Français, pour la remettre à la Belgique, en exécution des 24 articles. »

M. le comte Molé range donc la tentative à main armée de la Hollande, parmi les événements qui succèdent au traité des 24 articles. Or, ce traité a été arrêté le 15 octobre, 1831, et c'est le 1^{er} août de la même année, c'est-à-dire deux mois et demi auparavant, que l'agression des Hollandais a eu lieu. Un ministre des affaires étrangères, un homme chargé de la direction des rapports diplomatiques de la France, devrait-il commettre de pareilles bévues, des erreurs aussi grossières? Si c'est ainsi que M. le comte Molé possède les affaires de la Belgique, il n'aura pas été difficile à la diplomatie hollandaise de le vaincre. (Observateur.)

On lit dans l'Indépendant:

Quelques journaux disent que le gouvernement a contremandé les mouvements de troupes qu'il avait d'abord ordonnés; nous croyons savoir qu'il n'en est rien. Si ces mouvements ont cessé, c'est que les troupes occupent les positions qui leur avaient été assignées.

Nous pensons aussi que ces journaux sont dans l'erreur lorsqu'ils prétendent que les ordres de rappeler des permissionnaires ont été révoqués: tous les permissionnaires rappelés se trouvent sous les armes. Mais on n'a rappelé que ceux qui appartiennent au corps d'observation du Luxembourg, et les hommes de la réserve des Flandres. Les congés des autres permissionnaires ont été prolongés jusqu'au 1^{er} mars prochain. Nous croyons inutile de rappeler ici que les dispositions qui ont été prises, permettent de les réunir sous les armes en très-peu de temps.

On lit dans l'Indépendant:

Nous recevons la lettre suivante de M. le comte Félix de Mérode en réponse à notre article d'hier:

Monsieur,
Revenant dans votre numéro d'aujourd'hui sur la dernière motion que j'ai faite à la Chambre des Représentants, vous attribuez à un entraînement irréfléchi de ma part, et ce qui le prouve, dites vous, c'est l'ordre du jour proposé par M. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères. Il peut effectivement paraître singulier que dans ma position mixte, je ne me trouve pas immédiatement d'accord avec tel ou tel ministre sur l'opportunité d'une mesure que je soumetts à l'attention de la Chambre: cependant, ce n'est pas la première fois que je sépare librement mes doubles fonctions de Représentant et de membre du conseil. Je n'entre pas ici, monsieur, dans une discussion qui n'est pas actuellement nécessaire à l'égard de ma motion; je me contenterai de dire que ceux qui ne l'ont pas examinée aussi sérieusement que moi, pourraient mal à propos la considérer comme irréfléchie. En ce qui concerne l'inconvénient de remettre à l'étranger l'occupation militaire d'une partie du territoire belge, je distingue l'ami de l'ennemi, et je n'hésite pas sur la préférence. Qu'on cesse de vouloir sacrifier l'existence de nos concitoyens à des fictions oppressives, je serai le premier ravi de me voir en Belgique que des troupes portant la cocarde belge.

Comte F. DE MÉRODE.
Tout ce que nous avons voulu dire dans notre article d'hier, c'est que M. de Mérode n'avait pas fait sa proposition d'accord avec le gouvernement, et, comme on voit, il ne dément pas notre assertion. Quoi qu'en dise M. le comte de Mérode, nous persistons à trouver sa proposition peu réfléchie, et nous n'en voulons pour preuve que ce fait, qu'elle tendait à demander la présentation d'une loi qui

existe depuis 1831, comme l'a fort bien fait remarquer M. Dumortier.

— La première publication de mariage de M. Van de Weyer, notre ambassadeur à Londres, est affichée depuis ce matin à l'hôtel-de-ville. Sa future épouse est, comme on sait, une jeune et riche héritière anglaise, fille mineure du négociant Batte, de Londres.

BANQUE DE FRANCE. — La banque de France a 256 millions d'espèces en caisse et ses billets en circulation ne se montent qu'à 212 millions. Les dépôts pour compte des particuliers sont de 49 millions, et ceux du trésor atteignent le chiffre énorme de 184 millions. Son portefeuille est de 165 millions.

— Trois déserteurs de l'artillerie hollandaise sont arrivés avant-hier à Bruxelles. Ils ont été dirigés sur la légion étrangère à Ypres.

M^{lle} BORCHARD.

Une jeune enfant a vivement excité l'étonnement d'un cercle d'amateurs de musique réuni hier à la Salle d'Emulation.

M^{lle} Borchard, de Bruxelles, à peine âgée de 8 ans, a exécuté sur le piano, les morceaux les plus difficiles que renferme le répertoire musical, avec une précision et une expression, qui feraient honneur vraiment à des musiciens trois fois plus âgés. Au talent de pianiste, la petite Borchard joint celui de chanteuse; elle a fait entendre l'air d'Anne de Boulen, de Donizetti, air hérissé de difficultés qu'elle a toutes surmontées sans efforts. La légèreté et l'abandon, encore enfantins qu'exprimaient ses regards et ses gestes contrastaient avec les sons si pleins de sentiment qu'elle faisait entendre.

Un amateur de cette ville, très-cénu, ayant crayonné une phrase à M^{lle} Borchard, celle-ci grimpa aussitôt sur l'échafaudage dressé afin qu'elle pût atteindre le clavier du piano, et se mit à improviser un morceau sur le motif qu'on venait de lui passer. Elle transposa ce sujet dans tous les tons qu'on lui indiquait sans la moindre hésitation. Chacun s'est retiré plein d'admiration pour cette jeune enfant qui parait douée de dispositions extraordinaires.

LIBRAIRIE

DE

J.-A. LATOUR, A LIÈGE.

EN VENTE:

ALMANACH

DE LA

Province de Liège,

OU TABLEAU DES FONCTIONNAIRES,

Composant les Autorités Administratives, Civiles, Judiciaires et Militaires de la Province, pour l'année 1859.

Volume grand in-18 de 453 pages.—Prix broché, 1 fr. 50 c. Cartonné, 2 frs.

Cet Almanach se vend:

A LIÈGE, chez J.-A. LATOUR, imprimeur de l'Administration provinciale; à AUBEL, chez H.-J. Mathias; à VERVIERS, chez V^e Renard-Croisier, T. Angehot et G. Nautet; à HUY, chez H. Knops, M^o J. Godin et Ranwez-Depresseux; à WAREMME, chez C.-J. Laurent; à SPA, chez A. MARECHAL; à STAVELOT, chez H. Cornesse; à DOLHAIN-LIMBOURG, chez J.-F. Pagnoul. 1801

LIBRAIRIE

SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIELLE

DE

A. Leroux et Cie.

14, rue de la Régence, à Liège.

LIBRAIRIES LEROUX. MONS, BRUXELLES, GAND, ANVERS, NAMUR.

ASSORTIMENT TRÈS-COMPLÉT

D'OUVRAGES ET GRAVURES,

PROPRES À ÊTRE DONNÉS

POUR ÉTRENNES;

TOUS AVEC DE FORT BELLES GRAVURES ET MAGNIFIQUEMENT RELIÉS. 8114

ANNONCES.

Le 14 JANVIER 1859, 2 heures de relevée,

IL SERA PROCÉDÉ

en l'étude et par le ministère de M^e RENOZ, notaire à Liège,

A LA

VENTE AUX ENCHÈRES

D'UNE CRÉANCE DE 14,600 FR.

formant le restant d'un prix de vente et produisant intérêt à 4 1/2 pour 100.

Cette créance est privilégiée et est concernée par une inscription régulièrement prise.

S'adresser à M^e RENOZ, notaire, rue du Pot-d'Or.

HUITRES ANGLAISES, chez HARDY, rue du Stockis
A LOUER un BEAU QUARTIER et une CHAMBRE, ayant une vue fort agréable, rue Ste.-Ursule, n° 889. 1051

RÉPONSE DE Mgr. L'ÉVÊQUE DE LIÈGE, A la lettre de la Députation du Conseil Provincial de Liège, en date du 11 décembre 1858, brochure in-4°, Prix 40 centimes.

EN VENTE chez MM. KERSTEN, LARDINOIS, DES-SAIN, GRANDMONT-DONDERS et RIGA. 1807
A LOUER, POUR LE 24 JUIN PROCHAIN, UNE maison de commerce, Faisant le coin de la rue Souverain-Pont et Grande-Tour, ayant deux entrées, n° 506.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FABRIQUE DE FER D'OUGRÉE, Informe les Actionnaires que les intérêts de 1858, seront payés le 1er juillet prochain, après l'approbation du compte qui a lieu au mois de juin.

EN VENTE AU MAGASIN DE MUSIQUE DE J. SOUBRE, RUE DE L'UNIVERSITÉ: magnifiques Albums, POUR CADEAUX D'ÉTRENNES. Au même Magasin, ABONNEMENT DE LECTURE MUSICALE. 1804

MONT-DE-PIÉTÉ DE LIÈGE, QUAI DE LA BATTE N° 85-1112. VENDREDI, MERCREDI, JEUDI, 4, 9 et 10 JANVIER 1859, VENTE DES GAGES SURANNÉS à 2 heures après-midi. 1815

A VENDRE UN BEAU BILLARD En BOIS DE CITRONNIER, avec les accessoires. S'adresser au bureau de cette feuille.

A VENDRE D'OCCASION UN BEL ACCORDEON à deux octaves et demis tons, n'ayant pas servi, chez M LEVASSEUR, Maison Orban.

LE MERCREDI 2 JANVIER 1859, à 2 heures, n° DUSART, NOTAIRE A LIÈGE, VENDRA AU N° 290, RUE DEVANT LES CARMES, divers meubles, Tels que Secrétaires, Commodes, Chaises, Tables, etc.

Navigation Régulière, ANVERS et le LEVANT, ENTRE

En CHARGE pour CONSTANTINOPLE se chargeant des marchandises pour Smyrne et la Mer Noire: Le navire JEAN DE LOUENGHEN, capitaine PETERS, départ fixe le 5 janvier, ou plutôt si la navigation menaçait d'être interrompue.

Société Typographique Belge, Ad. Wahlen et Cie, RUE DES SABLES, N° 22, A BRUXELLES. HISTOIRE DE L'EMPEREUR NAPOLEON, PAR LAURENT (DE L'ARDÈCHE), AVEC 500 DESSINS PAR HORACE VERNET, GRAVÉS A L'ÉCOLE ROYALE DE GRAVURE; Un magnifique volume grand in-8°, de 7 à 800 pages, imprimé avec le plus grand soin sur papier jésus vélin, augmenté des plus beaux dessins du célèbre Raffet, qui ne se trouvent pas dans l'édition de Paris, publiée par Dubochet.

PALAIS KAROLY A VIENNE. AVEC AUTORISATION DE S. M. L'EMPEREUR D'AUTRICHE, aura lieu irrévocablement le 3 Janvier 1859 SOUS LA GARANTIE DU GOUVERNEMENT. LE TIRAGE DE LA VENTE PAR ACTIONS DU GRAND ET MAGNIFIQUE PALAIS DE M. LECOMTE KAROLY A VIENNE, Avec ses vastes édifices secondaires et dépendances considérables, composées d'une Ferme, Parc, Jardins, 2 grands emplacements à construction et dont la valeur de l'estimation judiciaire s'élève, suivant acte authentique déposé auprès de la chambre aulique impériale et royale, à DEUX MILLIONS 387,500 florins valeur de Vienne.

BOURSES. PARIS, LE 29 DÉCEMBRE. Trois p. c. . . . 78 65 Actions réunies. . . . — Quatre p. c. . . . 101 80 Différée ancienne. . . . — Cinq p. c. . . . 100 85 Dito nouv. s. int. . . . — Act. de la Banque. 2650 Dette active. . . . 17 Obl. la vil. de Par. 1195 Id. passive. . . . — Emprunt belge. . . . 99 5/8 Emp. rom. . . . 99 3/8 Société Générale. . . . — Rente de Naples. . . . 98 50 Banque de Belgiq. 580 Empr. portugais. . . . — Mutualité — Miguéliste. . . . —

LONDRES, LE 27 DÉCEMBRE. 5 % consolidés. . . . 94 1/8 Différées 7 1/8 BELGE. 1852. . . . 99 1/4 Passives 5 7/8 Hol. Dette active. . . . 55 RUSSIE. . . . 77 PORTUG. 5 p. c. . . . — BRÉSIL. . . . 77 Id. 5 p. c. . . . 19 3/4 MEXICAINS 6 p. c. . . . — Esp. Emp. 1854. . . . 16 7/8

AMSTERDAM, LE 28 DÉCEMBRE. HOLL. Dette activ. 100 1/4 Certific. à Amsterd. — Dito 2 1/2. . . . 35 7/8 POLOÛNE L. fl. 500 121 1/2 P. Pol. L. de Rd. 50 125 5/4 P. Billet de change. 25 1/8 ESPAGNE E. Ard. . . . 16 5/16 P. Obl. synd. d'am 94 5/16 Dito gr. . . . — Obl. . . . 5 1/2. 79 Dette diff. 1850. . . . — S. de C. des P.-B. 174 7/8 — nouvelle. . . . — anc. . . . 3 5/4 P. Russie. Hope et Co 105 1/2 AUTR. Métall. 5. 105 5/8 P. 1829. 5. 105 5/8 BRÉS. Obl. à Lond. — Inscr. au gr. livre 69 3/16

ANVERS, LE 29 DÉCEMBRE. ANVERS. Del. act. 104 1/2 ANVERS. Em. à Berl. 121 1/2 A. Det. diff. 50 NAPLES. Cert. Fal. 105 1/2 P. Empr. de 48 mill. 98 07 5/4 et P. ETR. Rom. Lev. 1852. 100 à 99 5/4 A. Id. de 30 mill. 88 1/2 Cert. à A. 1854. . . . 98 5/4 P. HOLL. Dette activ. — CHANGES. Rente rembours. — Amsterd. C. jours. 7/8 0/10 p. P. ATTRICH. Métall. 106 A Id. 2 mois. — Lots de fl. 100. . . . 558 Pol. Rotterd. C. jours. 7/8 0/10 p. P. . . . fl. 250. . . . 463 A Id. 3 mois. — . . . fl. 500. . . . 808 P Paris. C. jours. 1/4 0/10 A Pol. L. 500 119 et A Id. 2 mois. 5/4 0/10 P. . . . fl. 500. 136 1/2 et P Lond. C. jours. 59 8 1/2 P. BRÉS. Em. L. 1854. 76 1/2 A Lond. C. jours. 59 8 1/2 P. ESPAGNE. Ardoin. 16 A Id. 2 mois. — Dette passiv. 1854. — Id. 2 mois. — Différée. . . . 95 Francfort. C. jours. 56 P. DANEMARC. E. Noit. 95 Id. 5 mois. 35 11/16 P. Dito à L. . . . 75 5/4 P. Bruxelles et Gand. 1/8 A

BRUXELLES, LE 29 DÉCEMBRE. Dette active 2 1/2 55 P Brasseries. . . . — Emp. Rothschild. 97 1/2 A Tapis. . . . — Fin courant. . . . — Fer d'Ougrée. . . . — Emp. de 50 mill. 89 A Mutualité. . . . 106 1/2 A Id. de 57 mill. 66 5/4 S. C. Bruges. . . . — Emp. de 1852 (A). — Monceaux. . . . — Act. de la Soc. G. 790 A Act. Réunies. . . . — Emp. de Paris. . . . 1670 A Borinage. . . . — S. de Comm. de c. — Houyoux. . . . — B. de Belgique. — Papeterie. . . . — C. de S. et Oise. — Lits de Fer. . . . — Hauts-Fourneaux. — Luxembourggoise. — Banque Foncière. — Civile. . . . — Idem. . . . — Herve. . . . — Flenu. . . . — Ch. de Fer de Col. — Hornu. . . . — Ch. de B. M. et B. — Selsin. . . . — Asphalt. . . . — Soc. Nationale. — Holl. Dette active. — Levant du Flenu. — Losventen inscrit. 100 A Ougrée. . . . — Autriche. Métalliq 106 A Sars-Longscham. — Naples. C. Falcon. 95 A Chemin de Fer. — Espagne. Ardoin. 16 P Vennes. . . . — Fin courant. . . . — St-Léonard. — Prime un mois. — Chatelneau. — Différée de 1850. — Verrieres. — Idem de 1855. — Bétteraves. — Passives. — Verrier. de Charl. — Brésil. E. de Roth. — L'Espérance. — Rome. E. de 1854. 100 A

VIENNE, LE 29 DÉCEMBRE. Métalliques 5 p. c., 000 — Actions de la Banque, 1498 Imprimerie de J.-B. Nossent, rue du Pot-d'Or, N° 692, à Liège.

EN VENTE AUX LIBRAIRIES

LEROUX,

A LIÈGE, MONS, BRUXELLES, GAND, ANVERS ET NAMUR